



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*


PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


CHAMBRE
D'AGRICULTURE
OCCITANIE

ÉCOPHYTO 
30 000 | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

agence
de l'eau
RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



DRAAF Occitanie / SRAL – Unité Ecophyto



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCOPHYTO
30 000 | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
OCCITANIE

APPEL À PROJETS « GROUPES 30 000 » EN OCCITANIE 2024

Webinaire d'information n°1
Présentation du dispositif

animés par la DRAAF Occitanie et la CRA Occitanie



Déroulé du webinaire



1. Présentation du plan Ecophyto II+



2. Zoom sur les Groupes 30 000



3. Appel à projets « Groupes 30 000 » en Occitanie 2024



4. Témoignages d'agriculteurs engagés



1. Présentation du plan

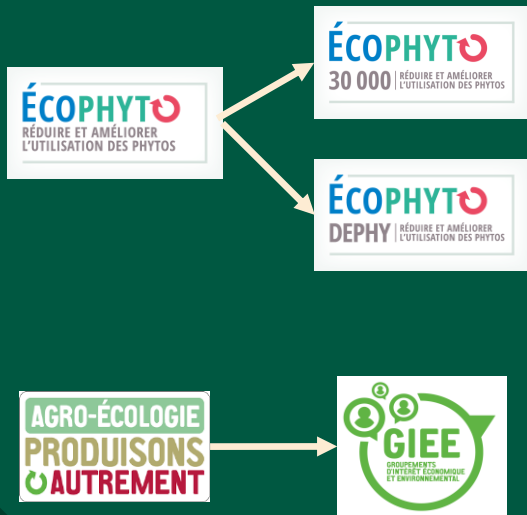
ECOPHYTO II+

Des démarches collectives pour travailler en agroécologie, quel AAP pour moi ?



Plan

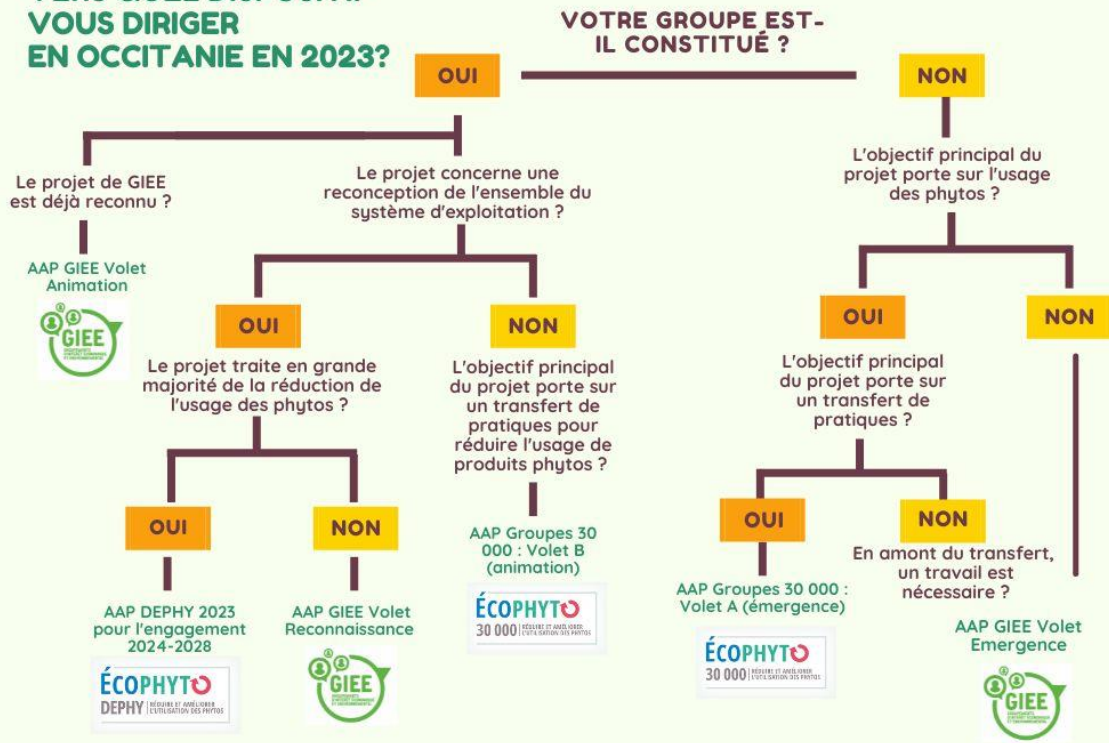
Collectif



En savoir plus sur les appels à projets (AAP) 2024
Groupes 30 000 et GIEE

Webinaire AAP GIEE Occitanie 2024
 6 mars 2024

GIEE OU GROUPE 30 000, VERS QUEL DISPOSITIF VOUS DIRIGER EN OCCITANIE EN 2023?



Objectifs d'Ecophyto II+



OBJECTIF

Réduire
usage produits
phytopharmaceutiques
de **50%** d'ici **2025**

*Visionnez les 3 vidéos de
présentation en Occitanie :
lien sur le site de la DRAAF –
rubrique Ecophyto*

Les + de la version Ecophyto II+

Augmentation de
l'usage de produits
de biocontrôle
et
de préparations
naturelles peu
préoccupantes

Soutien de
la
recherche
et de
l'innovation

Retrait des
substances les
plus
préoccupantes

Accompagner
les agriculteurs
(fermes DEPHY,
Groupes 30000)

Renforcement
de la prévention
de l'exposition
des populations

2. Zoom sur les



Une démarche collective de réduction de l'usage des phytos

Mettre en place des techniques économes en phytos

**ACCOMPAGNER
COLLECTIVEMENT ET
INDIVIDUELLEMENT**
les agriculteurs dans le
but de s'adapter au
mieux aux exploitations
du groupe :

- diffuser les nouvelles
pratiques agricoles au
plus grand nombre
d'exploitants

Renforcer les
**ACTIONS DE
DÉMONSTRATION
ET DE
COMMUNICATION**
et favoriser les liens
entre les différents
programmes :

- ✓ DEPHY
- ✓ Groupes 30 000
- ✓ GIEE

**CAPITALISER ET
ÉCHANGER** avec
d'autres
agriculteurs
engagés
dans le réseau
Groupes 30 000

**METTRE EN
APPLICATION
DES TECHNIQUES
CULTURALES** déjà
éprouvées par les
fermes DEPHY :

- capitaliser les
expériences de
chacun

Renforcer le **LIEN
ENTRE
AGRICULTEURS,
TERRITOIRE ET
AVEC
ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**

VOLET A EMERGENCE DE GROUPES

OBJECTIF

Constitution d'un groupe en vue du dépôt d'un projet d'animation (Volet B) l'année N+1

DUREE

6 à 9 mois

GROUPE

1 structure porteuse du groupe
1 animateur
5 à 20 exploitations agricoles engagées

VOLET B ANIMATION DE GROUPES

OBJECTIF

Animation et accompagnement du Groupe 30 000

DUREE

3 ans

GROUPE

1 structure porteuse du groupe
1 animateur
8 à 20 exploitations agricoles engagées

Quel type de structure d'accompagnement ?

Centre
d'études
techniques
agricoles
(CETA)

Chambres
d'agricultures

Groupement
d'agriculteurs
biologiques
(GAB)

Acteurs
économiques
agricoles

Collectivités
territoriales

Syndicats
mixtes

Coopérative
d'utilisation
de matériel
agricole
(CUMA)

Centres
d'initiatives
pour valoriser
l'agriculture
et le milieu
rural (CIVAM)

Groupement de
développement
agricole (GDA)

Structure porteuse et structure d'animation peuvent être différentes !

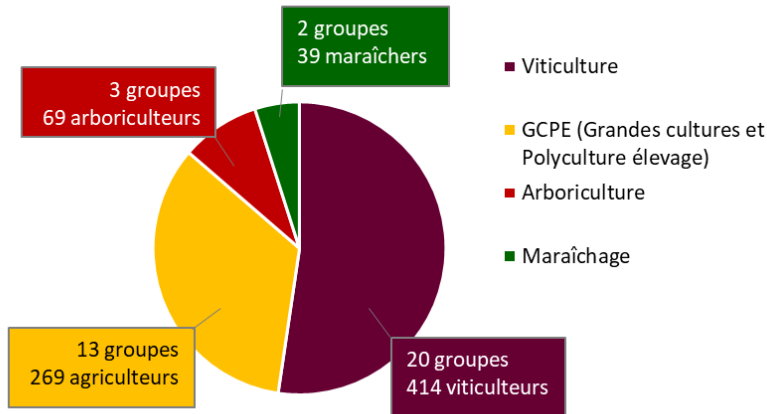
AGRICULTEURS ENGAGÉS EN OCCITANIE



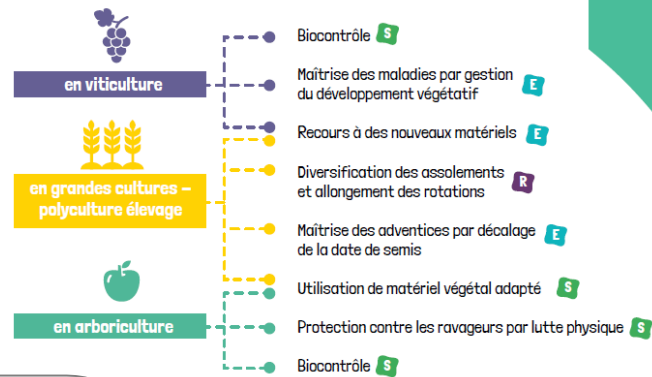
En 2023 ce sont près de 800 agriculteurs engagés (Volet B)

Pour essayer des pratiques éprouvées...

Nombre de Groupes 30 000 actifs en 2023 par filière



LES LEVIERS LES PLUS MOBILISÉS



E EFFICIENCE **S** SUBSTITUTION **R** RECONCEPTION



Exemples de projets :

VOLET EMERGENCE (Volet A) :

- **Grandes cultures** : Réduire l'utilisation d'intrants en utilisant des pratiques agroécologiques et des techniques de désherbage alternatives
- **Viticulture** : Mise en place de couverts végétaux afin de diminuer le désherbage chimique, lutter contre l'érosion des sols, apports de matière organique.
- **Arboriculture** : Noix / gestion de l'enherbement, alternative au désherbage chimique et travail du sol en vergers

15
lauréats
en 2023

14
lauréats
en 2022

17
lauréats
en 2021

...

VOLET ANIMATION (Volet B) :

- **Arboriculture** : Arbo Ariège Aude
- **Grandes cultures** : La Vixiège : double enjeu, une solution : des couverts végétaux pour supprimer les produits phytosanitaires et limiter l'érosion
- **Maraîchage** : Groupe 30000 Ail Violet
- **Polyculture élevage** : Amélioration de la qualité de l'eau, autonomie en protéines des exploitations, réduction des usages herbicides et insecticides
- **Viticulture** : Enherber les vignes et piloter les traitements phytosanitaires: des outils précis à utiliser et sur lesquels communiquer

Engagements en tant que structure porteuse

RÔLES DE LA STRUCTURE PORTEUSE :

- **Ne doit pas être en procédure de redressement/liquidation judiciaire**
- **Déposer le dossier de candidature**
- **Engager les frais associés à l'action**
- **Signer la convention d'aide avec l'Agence de l'eau concernée**
- **Transmettre les informations et livrables demandés à la DRAAF ou sur la plateforme Démarches Simplifiées**
- **Capitaliser sur les expériences et résultats du groupe, les diffuser auprès d'un public plus large (conseillers, agriculteurs, grand public...)**
- **Co-construire pour chaque groupe une fiche de bilan annuel de campagne, comprenant un résumé, un descriptif du projet et une photo libre de droits représentative du projet du collectif**
- **Une structure peut porter plusieurs projets sous conditions (CDC : p.16)**

Plus-value du réseau des Groupes 30 000



Intégrer un réseau d'animateurs

BENEFICIER
d'un ensemble d'outils mis à
disposition des animateurs



**SE
RENCONTRER**
lors de la journée
d'accueil des
animateurs des
nouveaux
groupes

**CAPITALISER,
ÉCHANGER,
SE RESSOURCER**
lors des séminaires annuels
des animateurs



Disposer de temps d'échanges sur des sujets techniques

**JOURNEES
FILIERES
ANNUELLES**
sur la réduction
d'utilisation des
produits phytos
✓ Viticulture
✓ GGPE

WEBINAIRES
de retours
d'expérience
de collectifs

Des temps d'échanges avec les animateurs de :

GIEE

DEPHY

Groupes
30 000

démarches
captage

Mettre en valeur le travail engagé au sein des collectifs

Des actions collectives

Vitrine des collectifs agroécologiques

- ✓ collectifs-agroecologie.fr
- ✓ R&D agri



Résultats des indicateurs de suivi des Groupes 30 000 en Occitanie

Campagne 2019
Campagne 2020



UNISSON
LES VOIES DE L'AGROÉCOLOGIE



Des productions réalisées par les groupes

Fiches de présentation des Groupes 30 000



Les agriculteurs partagent leurs pratiques agro-écologiques
AGLAE

Fiches trajectoires des agriculteurs engagés dans les groupes



Vidéos de la Web-série Groupes 30 000



3. L'appel à projets 2024 en Occitanie



Le dispositif Groupes 30 000 en Occitanie : qui fait quoi ?



DRAAF OCCITANIE
SRAL / unité Ecophyto

Structure pilote du dispositif en région
Co-animation régionale du réseau



AGENCES DE L'EAU
AEAG/AERMC

Partenaires financeurs



CRA OCCITANIE

Structure de co-animation régionale
du réseau
Missions spécifiques

En savoir plus sur le dispositif : [RDV sur le site de la DRAAF Occitanie](#)

Calendrier de l'AAP 2024... ..et après

Échéances générales / AAP 2024 :

12 février 2024

Lancement de
l'AAP

5 avril 2024

Fin des candidatures
sur le site
démarches simplifiées

mai 2024

Comité de
sélection

AAP 2024
8 semaines
pour
candidater !

Volet technique

Volet financier



Pour toute question sur l'AAP,
RDV sur le site de la DRAAF ou contacter :
sral-ecophyto.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Volet Emergence (Volet A) :

1^{er} février 2025

Fin de l'animation
Objectif : avoir réalisé un
bilan pour le dépôt de
candidature Volet B

Fév-Avril 2025*

Dépôt du dossier
de candidature
Animation de
groupe (Volet B)

Volet Animation (Volet B) :

**3 ans d'animation du groupe et de suivi
sur 3 campagnes culturelles complètes**

Démarrage anticipé :
animation mi 2024 – mi 2027
+ capitalisation jusqu'en
Décembre 2028

Démarrage classique :
Janvier 2025 – Déc. 2028
(animation + capitalisation)

**AAP 2025 prévu, sous réserve des évolutions
liées à la Stratégie Ecophyto 2030*

Thématiques prioritaires

AAP 2024

Baisse voire suppression de l'utilisation des **molécules à fort enjeux** en Occitanie (zirame, prosulfocarbe...)

Mise en place du **biocontrôle**

Mise en place d'actions visant spécifiquement à améliorer la **qualité des eaux de captages**

Arrêt du **glyphosate**

Baisse voire suppression de l'utilisation des produits à effets **cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)**

Mise en place d'action en lien avec la **biodiversité**

Réflexion sur l'atténuation et l'adaptation au **changement climatique**

Déploiement d'actions de prévention quant à la **santé/sécurité des utilisateurs**

Mobilisation de **technologies nouvelles** visant spécifiquement la réduction de l'usage des PPP (robotique, drone...)

Exposition des riverains aux produits phytosanitaires

Implantation d'**infrastructures agro-écologiques**

Mise en place de **couverts végétaux**


Diversification de la **rotation**

Mise en place du **désherbage mécanique**

Vers un partenariat avec les zones à enjeu eau...

Les zones à enjeu eau en Occitanie

Les Groupes 30 000 en Occitanie

 Les **captages prioritaires** correspondent aux ressources **les plus impactées par les pollutions diffuses** (nitrates et/ou pesticides). Sur le bassin Adour-Garonne, d'autres **captages** dits **sensibles** font l'objet d'une politique de prévention complémentaire.

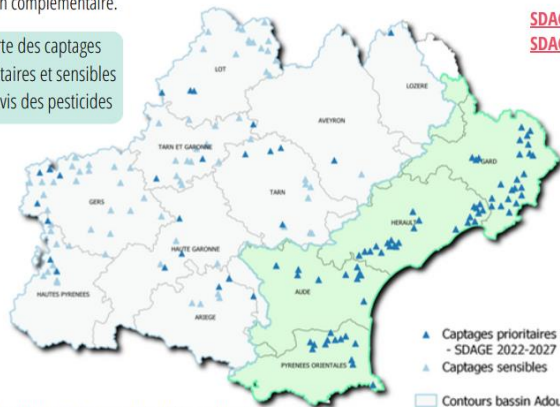
La 4ème génération de SDAGE* pour la période 2022-2027 à l'échelle des bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, fixe pour 6 ans de nouvelles priorités de gestion de la ressource en eau.

*Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux

[SDAGE Adour Garonne](#)
[SDAGE Rhone-Mediterranée-Corse](#)


96 captages prioritaires
et 87 captages sensibles
 identifiés sur le territoire régional.
 Les collectivités et les acteurs agricoles s'engagent, appuyés par l'Etat et ses établissements, pour restaurer et préserver la qualité de l'eau de ces captages.

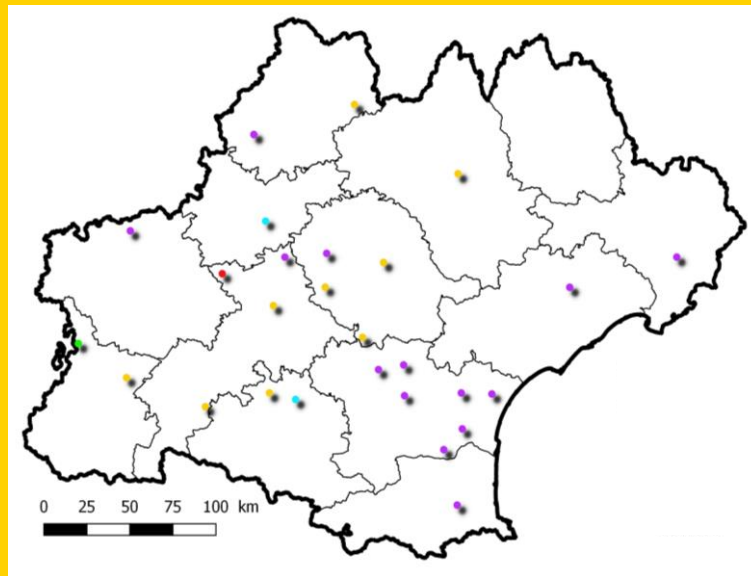
Carte des captages prioritaires et sensibles vis à vis des pesticides



 Captages prioritaires vis-à-vis des pesticides - SDAGE 2022-2027
 Captages sensibles

 Contours bassin Adour-Garonne
 Contours bassin Rhône-Méditerranée






Source : Données Bassin Adour Garonne, Bassin Rhône Méditerranée Corse



Groupes 30 000
sur l'année 2022

Volet A : 5 groupes
 Volet B : 44 groupes

Groupes 30 000 en Occitanie

- Système de production des groupes
-  Grandes cultures-Polyculture élevage
 -  Maraîchage
 -  Culture spécialisée
 -  Arboriculture
 -  Viticulture

Extrait Publication régionale Ecophyto 2023 DRAAF Occitanie

UN OBJECTIF COMMUN :
la réduction de l'usage
des produits phytopharmaceutiques

Volet A : Faire émerger un Groupe 30 000

6 à 9 mois

5 à 20
exploitations
agricoles
engagées

Elargir le groupe

Identifier une **problématique commune** sur la réduction des phytos

Identifier les **groupes ressources sur lesquels s'appuyer** et partenariats à nouer

Elaborer un **plan d'actions**

Effectuer des **diagnostics des exploitations agricoles** du groupe

L'implication de l'animateur dans ce projet

1. Mettre en place des mesures pour **faire émerger un groupe**
2. Construire ensemble des **thématiques** qui seront abordées par le groupe et élaborer un **plan d'actions**
3. Réaliser un **diagnostic** pour chaque exploitation agricole du groupe
4. Etablir un **bilan de fin de projet Volet A**
5. Si le groupe souhaite s'engager dans un Groupe 30 000 accompagné sur 3 ans, **déposer un projet sur la partie « Volet B - Animation de l'AAP 2025 »** afin d'animer le Groupe 30 000 émergent

Spécifique à l'Agence de l'eau Adour-Garonne

AAP 2024

Spécifique à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Taux d'aide : 70%

Plafond coût journalier : 400€

Montant d'aide minimum : 2 000€

Montant d'aide maximum : 10 000€

Jours
d'animation :
nombre
d'exploitations
visées en fin de
projet * 2 jours

Prestations
extérieures :
- Frais
d'intervenants
- Diagnostics
- Petit matériel
...

Taux d'aide : 70%

Plafond coût journalier : 550€

Plancher du projet : 10 000€

Montant d'aide maximum : 10 000€

Dépenses éligibles :

***Dépenses de personnel**

(nb de jours d'animation * coûts journaliers)

***Dépenses liées à des prestations externes**

AEAG : sur le portail RIVAGE

ATTENTION : Demandes d'aide
à déposer auprès des agences
de l'eau avant le 5 avril !

AERMC : sur le portail TSA

Volet B : Animer un Groupe 30 000

3 ans

8 à 20
exploitations
agricoles
engagées

(dont moins de
25% appartenant
au réseau DEPHY
ou GIEE)

Animer un groupe

Accompagner les
agriculteurs du groupe

Mettre en œuvre le projet
collectif de réduction des
phytos

S'appuyer sur le **groupe
ressource et les
partenariats**

L'implication de l'animateur dans ce projet

A L'ÉCHELLE DU GROUPE :

- ❑ S'assurer de l'**animation** du groupe
- ❑ Suivre des **indicateurs** agronomiques (IFT), sociaux et économiques (prise de risque) pour toutes les exploitations du groupe et en faire un **retour annuel**
- ❑ Etablir un **bilan de fin de projet** et produire les livrables demandés

A L'ÉCHELLE DU RÉSEAU DES GROUPES 30 000 :

- ❑ Participer aux **journées d'animation régionale Ecophyto**

VALORISATION ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

- ❑ Organiser des **journées de valorisation**, de transfert de connaissances et de communication
- ❑ Réaliser des **livrables** sur les avancées du groupe, à transmettre à la DRAAF ou CRAO (lettre d'information, logo, fiches techniques, vidéos)
- ❑ Participer à la dynamique du plan de transfert des collectifs agroécologiques en Occitanie

Volet B : Poursuivre l'animation d'un Groupe 30 000

1
demande
motivée !

2
renouvellements
maximum
par groupe !

Motiver, contextualiser et justifier le besoin

Mettre en avant de nouvelles actions par rapport au projet d'accompagnement initial

Proposer une évolution quant au type de leviers mobilisés au cours des renouvellements :

- ✓ Efficience
- ✓ Substitution (+1 R1)
- ✓ Reconception (+1 R2)

Renforcer les actions de valorisation-communication

...vers un renouvellement

RENOUVELLEMENT

=

nouveau projet d'animation sur le Volet B avec :

- ❑ même structure porteuse
- ❑ même structure d'animation / pas d'exigence de maintien de l'animateur
- ❑ même collectif d'exploitations : au minimum les 2/3 des exploitations agricoles (> 66%) du groupe précédent réengagés dans le groupe renouvelé
- ❑ un délai d'1 an maximum entre la fin du projet et le dépôt de la demande de renouvellement (au-delà le dépôt sera considéré comme un nouveau dossier)

Financements sur le Volet B

3. L'appel à projets Occitanie



Spécifique à l'Agence de l'eau Adour- Garonne

AAP 2024

Jours d'animation :
- 117j + nbr d'agris * 3 jours
groupes avec moins de 15
agris
- 132j + nbr d'agris * 3 jours
groupes avec 15 ou plus
agris

Taux d'aide : 70%

Plafond coût journalier : 400€

Montant d'aide minimum : 2 000€

AEAG : sur le portail RIVAGE

Forfait de jours
d'animation :
- Suivi individuel
- Animation du
collectif
- Participation au
réseau
- Capitalisation

Dépenses
ponctuelles
liées à
l'animation :
enveloppe
de 15 000€

Dépenses éligibles :

- Dépenses de personnel
(nombre de jours d'animation * coûts journaliers)

- Dépenses annexes : analyses, petit matériel,
prestation d'experts ...

**Plafond de dépenses
annexes : 15 000€**

ATTENTION : Demandes d'aide à déposer auprès des
agences de l'eau avant le 5 avril !

Spécifique à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Taux d'aide : 70%

Plafond coût journalier : 550€

Plancher du projet : 10 000€

AERMC : sur le portail TSA

En résumé le financement

Quels sont les frais éligibles ?

Frais salariaux directs supportés par le bénéficiaire

Frais indirects supportés par le bénéficiaire

Autres dépenses supportées par le bénéficiaire liée à la mission (déplacements des salariés)

Dépenses ponctuelles qui font l'objet d'une facturation hors déplacements liés à la mission

Quels sont les dépenses ponctuelles éligibles ? (enveloppe des 15 000€)

Exemples de dépenses éligibles :

- Des outils de communication (vidéos – plaquette – flyer...)
- Des interventions d'experts sur des thématiques particulières
- Des analyses de sols pour évaluer l'impact des phytos
- Des voyages d'étude sur des territoires et des pratiques adaptées (une justification sera demandée)

Ne sont pas éligibles :

- La certification HVE hors conseil (pour LR pris en charge de manière collective sur la 16.7)
- Des dépenses de type consommables (diffuseur d'hormones, semences de couverts végétaux)
- Les stations météo et OAD (car pris en charge sur la 413)
- Les analyses de sols pas directement reliés à l'impact des produits phytos
- Les abonnements téléphoniques (déjà pris en charge sur les frais indirects)

AAP 2024

Comment répondre et postuler ?

Dossier de
candidature
disponible
sur le site de
la DRAAF

Démarche de
dépôt de
dossier sous
format
dématérialisée
via le formulaire
dédié

!\ Attention à
bien remplir
toutes les pièces
justificatives
concernant volet
et l'agence de
l'eau concernée

Pour tout
renseignements
complémentaires
contacter :
**sral-
ecophyto.draaf-
occitanie@agricul-
ture.gouv.fr**

Comment s'y prendre ?

1. Consulter le cahier des charges
 2. Télécharger le dossier de candidature pour le Volet correspondant
 3. Préparer toutes les pièces administratives et justificatives
 4. Déposer le dossier sur la plateforme
- Démarches Simplifiées**
(un formulaire par projet)
1. Valider le dossier avant **le 5 avril 2024 à 23h59**

Attention :
Demande d'aide financière
à déposer auprès de l'agence
de l'eau concernée
avant le 5 avril

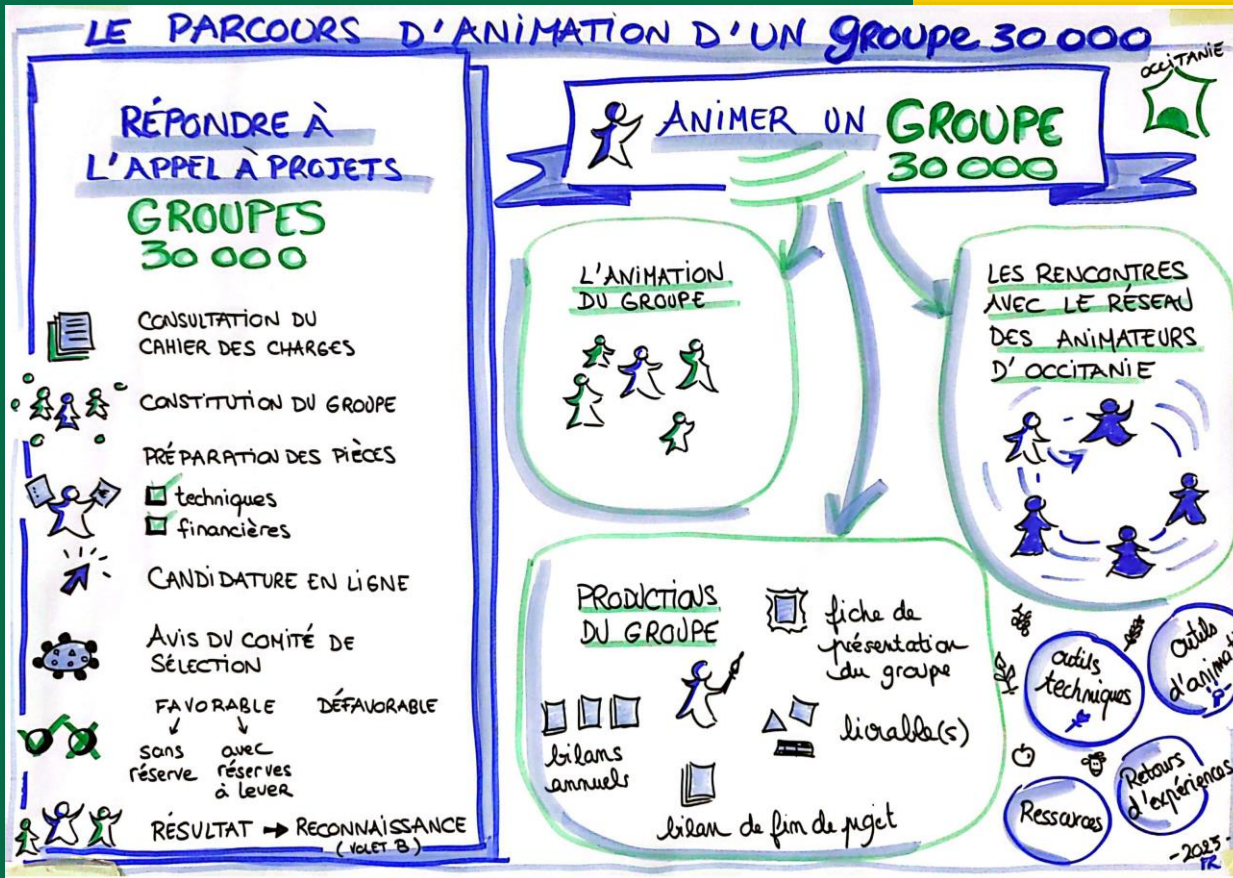
Comment est traité mon dossier ?

3. L'appel à projets Occitanie

« Démarches Simplifiées » :
tout se passe via cette plateforme en ligne

1. Je reçois un message de confirmation de réception du dossier : le dossier est consultable et modifiable jusqu'à la clôture de l'AAP
2. Mon dossier passe en instruction : l'administration évalue la pertinence du dossier selon les critères définis à l'avance dans le cahier des charges
3. Mon dossier est évalué par le comité de sélection mi-mai 2024
4. Je reçois un message pour m'indiquer si mon projet est retenu ou non

En résumé...



Réponses aux questions

4. Témoignages d'agriculteurs engagés



Vidéos de retour d'expérience d'agri engagés

Viticulture



Websérie Groupes 30 000 : Épisode 1 – Couverts et biocontrôle pour réduire les phytos en viticulture

Grandes cultures



Appel à projet groupes 30 000, filière grandes cultures polycultures élevage, pourquoi pas vous ?

Arboriculture



Les couverts végétaux en vergers - Episode 1 : "Objectif couverts"

A retenir !

Prochain webinaire d'échange

Lundi 11 mars 2024

13h-14h

Foire aux questions !

Webinaires AAP « Groupes 30 000 » Occitanie 2024

Réalisé par l'unité Ecophyto de la DRAAF Occitanie

En collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie



[En savoir plus et s'inscrire...](#)

Merci pour votre attention

Candidatez
avant le 5
avril !!!

Réalisé par l'unité
Ecophyto de la DRAAF
Occitanie

En collaboration avec
la Chambre régionale
d'agriculture
d'Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
OCCITANIE**

